



Dénomination SARL A T O PEINTURE

N° Gestion 1995B01469 - N° Identification · 401827514

Dépôt N° 10889 du 03/10/2011

Acte N° . 1/7 Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire (le 01/03/2011)

Séparateur Geide édité le 03/10/2011

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

1995B01469

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2011

Paramètre 5 Référence document

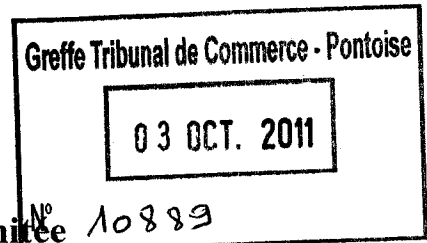
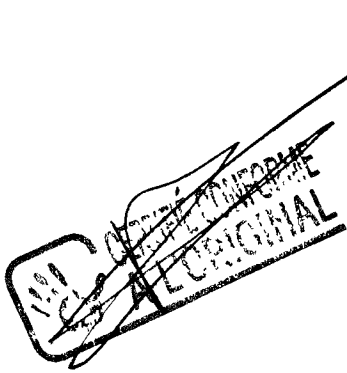
108891

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement



A T O PEINTURE
Société à responsabilité limitée N° 10889
au capital de 10 000 euros
Siège social : Immeuble les Cormeilles
4 impasse de la Croix Blanches
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
401827514 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 01 MARS 2011**

L'an deux mille onze,
Le 01 mars,
A 10 heures,

Les associés de la société A T O PEINTURE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 500 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Immeuble les Cormeilles, 4 impasse de la Croix Blanches 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents .

- Monsieur Jean-François TETARD, propriétaire de 245 parts sociales
- Monsieur Pierre OLLIER, propriétaire de 10 parts sociales
- Monsieur Patrick OLLIER, propriétaire de 245 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François TETARD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation de cession de parts ; agrément d'un nouvel associé
- Modification des statuts après réalisation de cinq cessions de parts,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ST

Po

Bo

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance de cinq actes sous seings privés à Montigny les Corneilles en date du 1er mars 2011, portant cession par .

- Monsieur Jean-François TETARD à Monsieur Patrick OLLIER de 145 parts sociales lui appartenant dans la Société,
- Monsieur Patrick OLLIER à Madame Anne-Marie OLLIER de 70 parts sociales lui appartenant dans la société,
- Monsieur Patrick OLLIER à Monsieur Benjamin OLLIER de 40 parts sociales lui appartenant dans la société,
- Monsieur Pierre OLLIER à Monsieur Benjamin OLLIER de 10 parts sociales lui appartenant dans la société,
- Monsieur Patrick OLLIER à la société ACTIV'IMMO de 35 parts sociales lui appartenant dans la société, de ce fait, L'Assemblée Générale déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société ACTIV'IMMO, en qualité de nouvelle associée.

Ainsi, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

JFT

Fg

Bo

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit

à Monsieur Jean-François TETARD, cent parts sociales, ci	100 parts
à Monsieur Patrick OLLIER, deux cent quarante-cinq parts sociales, ci	245 parts
à Monsieur Anne-Marie OLLIER, soixante-dix parts sociales, ci	70 parts
à Monsieur Benjamin OLLIER, cinquante parts sociales, ci	50 parts
à la société ACTIV'IMMO, trente-cinq parts sociales, ci	35 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social	500 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées entièrement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-François TETARD de ses fonctions de gérant notifiée le 1^{er} décembre 2010 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant .

Monsieur Patrick OLLIER, demeurant 16 chemin des Cochevis 95320 SAINT LEU LA FORET, pour une durée illimitée.

Monsieur Patrick OLLIER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Patrick OLLIER déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Patrick OLLIER aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés et qu'il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SFT

PO BO

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Three handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. The first signature on the left is highly stylized and cursive. The middle signature is also cursive but more legible, appearing to start with a large 'P'. The signature on the right is cursive and appears to end with the word 'Léves'. Each signature is written over a horizontal line.